



Photo Pollet Eric

Le FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina nigrithorax*)

Un piégeage sélectif à débiter au printemps

Originaire d'Asie, ce frelon invasif a débuté sa colonisation française au tout début des années 2000. Sa présence a été remarquée dès 2004 dans le Lot et Garonne et en Gironde et depuis il poursuit son expansion rapidement occasionnant une prédation marquée sur les abeilles et un risque humain potentiel.

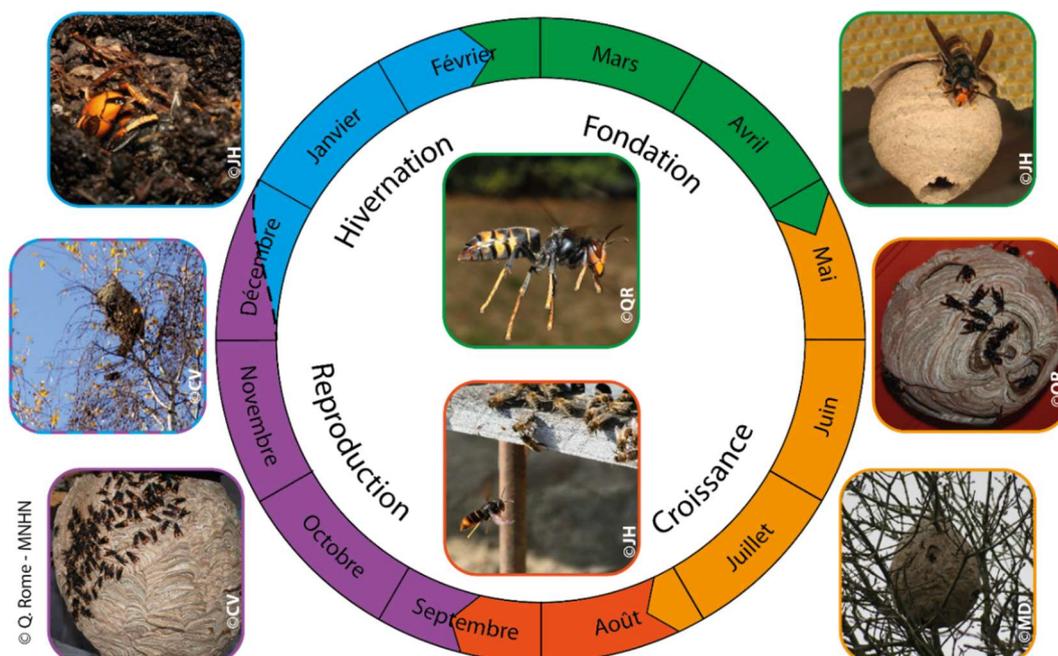
À ce jour, toute la France est colonisée. Sa progression sur le continent européen semble inévitable. L'année 2020 a connu un printemps précoce favorable au développement de tous les insectes. Qui dit abondance d'insectes butineurs, dit augmentation de la taille des colonies des prédateurs dont fait partie *Vespa velutina*

Selon son cycle de reproduction, (*voir cycle de Rome et al., 2013*), fin janvier début février, nous serons à la fin de l'hivernation des reines. Chaque reine fondatrice cherchera un endroit pour construire un nouveau nid, pondre quelques œufs et soigner ces premières larves. Ces dernières deviendront des ouvrières adultes après 60 à 75 jours selon la température ; ces ouvrières seront capables de prendre en charge la construction du nid secondaire et l'entretien de la colonie.

Pour nourrir ces premières larves, la reine aura besoin de beaucoup de protéines et c'est pourquoi AU PRINTEMPS ce sera le moment idéal pour la piéger.

Quel que soit le piège installé, **il doit être le plus sélectif possible.** La taille de l'orifice doit retenir les frelons tout en laissant sortir les insectes non visés. Les appâts ne doivent contenir que très peu de sucre de manière à attirer le moins d'insectes pollinisateurs. Les pièges à base de croquettes pour chats avec de la bière et un peu de sucre fonctionnent assez bien au printemps quand les besoins protéiques des frelons augmentent.

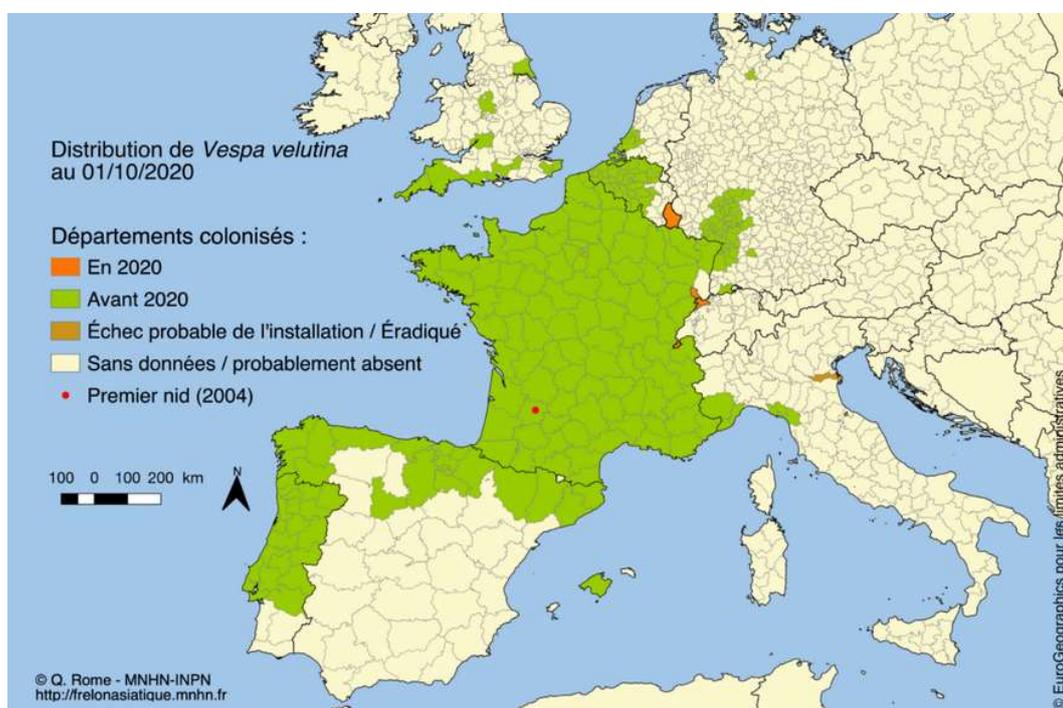
Les pièges permettent de diminuer la pression de prédation localement et d'affaiblir les colonies de frelon : 1 reine piégée = 1 nid en moins



Cycle frelon Rome Q. MNHN

À ce jour, d'un point de vue réglementaire, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire français (arrêté du 26/12/2012). Au regard de ce classement, une stratégie de lutte collective à la charge des apiculteurs peut être mise en place. Mais actuellement aucune stratégie n'est reconnue efficace pour répondre à l'objectif de réduction de l'impact délétère du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles. C'est pour cela que le ministère en charge de l'Agriculture subventionne des actions de recherches visant à valider des méthodes de prévention et de lutte efficace tout en étant non-nuisible à l'environnement (article L.201-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime). **Dans l'attente, aucune mesure obligatoire n'est imposée. De plus, le statut de *Vespa velutina* risque d'être modifié par la Loi Santé Animale qui est en cours d'élaboration pour une application fin 2021.**

Depuis 2008, le **GDS Corrèze** recense les nids de frelons sur le département et transmet les informations au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.



Le GDS Corrèze assure également :

- une diffusion régulière de l'information sur cette espèce invasive (foires, congrès, réunions diverses et à tous les apiculteurs),
- un recensement des nids de frelons asiatiques signalés avec envoi de fiches de signalement à toutes les Mairies et Communautés de Communes en Corrèze,
- une destruction des nids situés à moins de 10 mètres de hauteur, via notre Service Hygiène. Cette destruction reste à la charge du propriétaire du support, mais le Conseil Départemental de la Corrèze apporte un appui précieux à la plupart de ces destructions et nous tenons à l'en remercier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le GDS 19 au 05.55.20.89.35 ou par mail gds19@reseaugds.com ou consulter le site internet <http://www.gds19.org/>

GDS 19